

VILLE DE MONTRÉAL
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

AVIS PUBLIC

Avis est donné qu'une **assemblée extraordinaire** du conseil d'agglomération aura lieu :

Date **le vendredi, 13 décembre 2019, à 9 h**

Lieu Salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier
155, rue Notre-Dame Est
(métro Champ-de-Mars)

L'assemblée extraordinaire du **13 décembre 2019** portera sur l'adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2021-2022 de la Ville (volet agglomération) et du budget 2020 de la Ville (volet agglomération), sur l'approbation du Programme des immobilisations 2020-2029 et le budget 2020 de la Société de transport de Montréal ainsi que des budgets 2020 de certaines sociétés paramunicipales.

Veuillez noter que la période de questions et les délibérations de cette assemblée extraordinaire porteront exclusivement sur ces sujets, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Une période de questions du public est prévue au début de l'assemblée. Les personnes qui désirent poser des questions doivent se présenter une heure avant le début de l'assemblée **au 1^{er} étage de l'édifice Lucien-Saulnier, situé au 155, rue Notre-Dame Est (Hall d'honneur)** pour obtenir un numéro d'inscription. Les personnes à mobilité réduite peuvent demander l'assistance d'un agent de sécurité pour se rendre au 1^{er} étage. Le tirage au sort déterminant l'ordre dans lequel les personnes pourront poser leur question se déroulera 30 minutes avant le début de l'assemblée. Il est impératif d'avoir en sa possession une preuve d'identité avec photo aux fins de son inscription. À défaut, une personne ne pourra être inscrite. Les personnes inscrites recevront une carte d'identification qui leur permettra d'accéder à la salle du conseil afin de pouvoir poser leur question.

Les personnes inscrites à la période de questions ainsi que les personnes intéressées à assister aux délibérations du conseil accèdent à l'édifice Lucien-Saulnier par la porte principale du 155, rue Notre-Dame Est.

La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande FM de votre baladeur. De plus, un service d'interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives est offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d'interprètes. Veuillez communiquer, au moins trois jours ouvrables à l'avance, au 514 872-3142.

Fait à Montréal, le 27 novembre 2019

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

Publication choisie : Le Journal de Montréal

Date de parution : Le 27 novembre 2019

Date de la demande : Le 20 novembre 2019